

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Tombé

AMENDEMENT**N ° DN297**

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 29, insérer la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée à la progression des rémunérations des personnels civils et militaires afin de revaloriser les carrières ainsi que le pouvoir d'achat et répondre aux contraintes, notamment de mobilité et d'accès au logement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans la LPM la nécessité de revaloriser les trajectoires de rémunération des personnels civils comme militaires, notamment au regard de leur pouvoir d'achat et des contraintes de service.